

EXAMENS DE KATA, TESTS D'EFFICACITE COMBAT ET PASSAGES DE GRADES « EXPRESSION TECHNIQUE »

Inscription uniquement par l'extranet fédéral via le code d'accès club, aucun engagement par une autre voie. Obligation de remplir les conditions générales et spécifiques de présentation (référence : recueil des textes officiels de la FFJDA 2012/2013).

Les candidats sont invités à vérifier l'enregistrement officiel de leur engagement suffisamment en amont des épreuves via l'extranet fédéral.

Aucune dérogation ne sera admise, quel que soit le motif invoqué.

Procédures d'engagement en LIMOUSIN :

Pour les examens de kata du 1^{er} dan au 4^{ème} dan inclus, pour les passages d'unités de valeur des grades d'expression technique du 1^{er} dan au 4^{ème} dan inclus, et pour les tests d'efficacité combat * :

- exclusivement par l'extranet fédéral via le code d'accès club.
- aucun engagement auprès du secrétariat du CORG ou au siège de la Ligue.
- délai impératif : **15 jours avant la date de l'épreuve.**

*ou tournois régionaux des grades type SHIAI.

Procédures d'engagement hors LIMOUSIN :

Pour la participation à un examen des unités de valeur des grades d'expression technique du 1^{er} dan au 4^{ème} dan inclus, pour la participation à un test d'efficacité combat* ou pour la participation à examen de kata du 1^{er} dan au 4^{ème} dan inclus :

- principe de libre circulation sur l'ensemble du territoire fédéral.
- aucune dérogation à solliciter auprès du secrétaire du CORG ou du siège de la Ligue.
- inscription par l'extranet fédéral via le code d'accès club.
- contact : secrétaire du CORG de la ligue support, cf. contact Ligue dans « Textes officiels FFJDA ».

*ou tournoi régional des grades type SHIAI.

Pour le 4^{ème} dan « compétition », pour les prestations du 5^{ème} dan et du 6^{ème} dan, pour les grades exceptionnels, pour toutes les procédures particulières, règlementations spécifiques, et intégralité des dispositions :

Site fédéral et « textes officiels 2012/2013 – CSDGE de la FFJDA » sur www.ffjudo.com

Contact secrétaire CORG du LIMOUSIN @ corg@judolimousin.fr

Référence : articles L212-5, L212-6 et D142-32 du code du sport sur www.legifrance.gouv.fr

Consignation des examens de grades :

Les différentes épreuves requises pour l'homologation des grades – environnement sportif, katas, points, unités de valeur des grades d'expression technique – doivent impérativement être validées par un signataire habilité par le CORG pour l'olympiade 2013/2016.

Les requis d'environnement sportif sont validés par le responsable de secteur (commissariat sportif ou arbitrage) de l'échelon concerné (département ou ligue) et obligatoirement soumis à contre signature par le représentant du CORG habilité.